

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur les activités de Home Invest Development (« la Société ») pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2014 :

Affectation du résultat :

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élève à 28.871,97 €

La perte reportée s'élève à -171.438,40 €

La perte à affecter s'élève à -142.566,43 €

Perte que nous vous proposons de reporter.

- 2. Il ressort des comptes annuels que la société a enregistré un bénéfice durant l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation se décompose comme suit : le chiffre d'affaires de l'année s'élève à € 555.885,92 (par comparaison au chiffre d'affaire de l'exercice 2013 qui s'élevait à € 319.565,64), les services et biens divers se chiffrent à € 362.843,82 (à comparer aux services et biens divers de l'exercice 2013 qui s'élevaient à € 204.306,54) et les rémunérations s'élèvent à € 171.165,86 (en comparaison à € 67.730,15 relatif à l'exercice 2013). Les produits financiers sont de 47.085,92 € et les charges financières de 39.778,34 €.
- 3. Le bilan fait apparaître une perte reportée, ce qui nous oblige, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, de justifier l'application des règles comptables de continuité. La poursuite des activités se justifie par la progression de l'activité de développement pour compte de Home Invest Belgium. On peut déjà relever un exercice 2014 bénéficiaire, tendance qui devrait se poursuivre sur les exercices futurs.
- 4. Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.
- 5. Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société. Le seul facteur de risque identifié par la société réside dans le fait que l'activité d'Home Invest Development est seulement liée à l'activité de Home Invest Belgium.

- 6. La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.
- 7. Durant l'exercice écoulé, la société n'a pas utilisé d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évaluation de l'actif et du passif, de la situation financière et du compte de résultat.

En conclusion, le Conseil d'administration vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.

Il vous propose également d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous propose d'accepter la répartition du résultat et de donner décharge aux administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé ainsi qu'au réviseur pour sa mission de commissaire.

Le Conseil d'administration.

Bruxelles, le 3 juin 2015.

Guillaume Botermans

Cocky SA

Représentée par Johan Van Overstraeten

SPRL Hires Consult
Représentée par Toon Haverals

SPRL FVW Consult /

Représentée par Filip Van Wijnendaele

SPRL ZOUZ

Représentée par Sophie Lambrighs